

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1357

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Feuille de route du numérique éducatif - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burriland, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1357**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Feuille de route du numérique éducatif - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération numérique éducatif fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le numérique éducatif est à l'intersection des champs éducatifs et numériques. Il couvre autant les équipements et les systèmes d'information des établissements scolaires (raccordement Internet, WiFi, ordinateurs, tablettes, etc.), que les services numériques qui peuvent leur être mis à disposition ou encore l'innovation numérique dans les pratiques de la communauté éducative, les cultures numériques et la maîtrise de compétences numériques par les élèves.

Le numérique éducatif s'adresse à une très large population : 70 000 collégiens dont 46 000 en établissements publics, répartis dans 79 collèges publics, 4 cités scolaires et 38 collèges privés sous contrat.

Il repose sur un parc considérable, avec plus de 11 000 ordinateurs, près de 5 000 tablettes, 3 300 vidéoprojecteurs, 240 serveurs, 200 switches, 350 imprimantes simples ou 3D. Ce qui place la Métropole de Lyon parmi les collectivités présentant un taux d'équipement par élève les plus favorables (3,03 élèves par équipement contre 4,5 au niveau national selon l'enquête ETIC 2018-2019).

La crise sanitaire du printemps 2020 a fortement touché le système éducatif, ses structures, ses acteurs et les élèves autant que les familles. Un point de tension particulièrement saillant aura été l'écosystème numérique, d'autant plus sollicité que se jouait à travers lui la continuité pédagogique.

La période a provoqué une utilisation accrue des outils numériques avec une forte disparité entre les enseignants et elle a engendré un changement durable des pratiques numériques dans les établissements. Elle a ainsi généré des besoins et des attentes croissants du corps enseignant, tant sur les équipements mis à disposition que sur les services proposés et des besoins de formations.

Elle a également mis en évidence la disparité d'accès au numérique au sein de la population et une forte problématique d'exclusion numérique ainsi que des enjeux de prévention et de santé publique liés aux usages du numérique.

II - Objectifs de la Métropole

La feuille de route du numérique éducatif de la Métropole, pour la période 2022-2026, a été élaborée pour répondre aux obligations réglementaires de la collectivité vis-à-vis des collèges, issues des lois de décentralisation et du code de l'éducation. Mais, au-delà, elle repose sur une très forte volonté politique de croiser cette intervention avec l'ensemble des politiques publiques sociales, environnementales, culturelles et sportives ainsi que d'agir en lien avec les différents acteurs concernés sur le territoire.

Elle fait suite au schéma du numérique éducatif conduit lors du précédent mandat qui, avec une individualisation d'autorisation de programme totale de 19,7 M€, a permis, notamment, la rénovation et la densification du parc d'équipements transféré du Département du Rhône (ordinateurs, vidéo-projecteurs, imprimantes, etc.), le raccordement des établissements au très haut débit (fibre à 100 Mbits/s), le déploiement de tablettes dans tous les collèges et la rénovation des infrastructures de téléphonie fixe.

1° - Les axes stratégiques de la nouvelle feuille de route

Pour la Métropole, et en synergie avec ses partenaires, la stratégie Numérique éducatif doit permettre de relever les défis que posent l'éducation au numérique, l'éducation par le numérique, mais aussi les effets et les opportunités induits par l'ère numérique.

Avec le déploiement des outils numériques au quotidien, la société française est traversée par des transformations sociales majeures. Si l'ère numérique recèle de nombreuses opportunités (connectivité, transparence et engagement citoyen, etc.), elle porte également en elle le risque d'une société à 2 vitesses. Les inégalités sociales ont tendance à se renforcer : compétences hétérogènes et illettrisme, accès au matériel, zones blanches. Chez les jeunes générations qui grandissent dans ce contexte, on observe de nouveaux comportements dans les schémas d'attention, dans la production de savoirs et l'accès aux informations tandis que l'exposition du soi a tendance à se normaliser.

Comment éduquer à la culture numérique ? Sur le volet pédagogique, en appui de l'Éducation nationale, comment utiliser les outils numériques en créant une vraie plus-value par rapport aux méthodes plus classiques ? Comment faire du numérique un levier pour l'éco-citoyenneté ? Comment le numérique peut-il faciliter la co-éducation ? Comment réduire la fracture numérique, aujourd'hui vecteur d'inégalité scolaire ?

Tout comme la question du matériel, des équipements et infrastructures, ces questions sont au cœur de l'action de la Métropole dont le bénéficiaire est l'élève. Cette stratégie centrée sur l'élève, son apprentissage et ses besoins, nécessite également une action et une collaboration avec les différents acteurs locaux du collège : communauté des enseignants et des principaux, services de l'académie et du rectorat, familles, associations, mais aussi avec les éditeurs de solutions.

La feuille de route 2022-2026 priorise donc 3 axes pour replacer le numérique comme une opportunité, un levier éducatif et un outil de justice sociale et d'éco-citoyenneté.

a) - Développer l'éducation au numérique et l'éthique du numérique

L'objectif est que la collectivité accompagne les changements de pratiques liés au numérique et anticipe les répercussions sur les politiques publiques métropolitaines : prévention et santé (addiction aux écrans, cyberharcèlement), éducation (décrochage scolaire), action sociale et politique de la ville (développement de la citoyenneté, lien à la parentalité).

Dix actions sont proposées dans le domaine de l'accessibilité, l'inclusion, la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien des dispositifs particuliers, le développement des compétences numériques et l'éducation aux médias.

b) - Un collège ouvert, vers un territoire apprenant

L'objectif est que la collectivité pense le collège au sein d'un écosystème territorial qui participe à l'apprentissage des collégiens. Cela passe par une volonté politique de promouvoir la co-éducation sur le territoire. Le numérique peut ainsi être un outil qui permet au collège de s'ouvrir sur son territoire, comme il peut être l'objet de l'ouverture du collège aux acteurs et actrices du territoire.

La feuille de route identifie ainsi 13 actions prioritaires, à conduire en réseau avec les acteurs de l'éducation du territoire (institutions scientifiques et culturelles, acteurs économiques, collectivités, acteurs sociaux et médicaux, acteurs de la co-éducation et du périscolaire).

c) - Un socle numérique fiable qui assure des pratiques actuelles et équitables

C'est à cet objectif que répond la proposition d'individualisation partielle d'autorisation de programme, objet de la présente délibération.

2° - Le développement d'un socle numérique fiable (équipements numériques fixes/mobiles, connexion Internet, réseau) qui assure des pratiques actuelles et équitables

L'enjeu est de répondre aux attentes croissantes d'équipements et au niveau d'exigence de plus en plus élevé des collègues, de nos partenaires académiques (direction régionale académique au numérique éducatif, inspecteurs pédagogiques régionaux), et des autres délégations de la Métropole (direction de l'éducation, direction projets et énergie des bâtiments, direction patrimoine et maintenance). Il s'agit plus particulièrement :

- de besoins numériques qui émergent dans toutes les matières,
- d'attentes pour accompagner ou faciliter les apprentissages, en densifiant le parc et en améliorant le ratio nombre d'élèves/poste,
- d'adaptations aux nouvelles pratiques pédagogiques (agilité, innovation),
- de répondre aux contraintes bâtimentaires qui imposent la flexibilité des espaces et génèrent des besoins d'équipements de mobilité,
- des évaluations (6^{ème}, PIX, AP2R) qui nécessitent un équipement individuel.

Les 3 grandes orientations du programme à conduire pour développer ce socle technique sont les suivantes :

- fournir et maintenir un socle d'infrastructure stable : conformément aux obligations de la Métropole, il s'agit d'offrir aux collègues un cadre technique de confiance : une liaison Internet stable et performante, une infrastructure téléphonique adaptée, un système d'exploitation à jour, un environnement numérique de travail fiable (laclass.com),
- fournir et maintenir des équipements permettant des usages satisfaisants : que ce soit dans les espaces pédagogiques, pour les équipes de direction des établissements ou encore les agents métropolitains des collègues, il est important d'installer et maintenir en état de fonctionnement un parc d'équipements vaste et diversifié,
- développer de nouvelles pratiques au collège en bénéficiant des opportunités technologiques : répondre aux attentes de plus en plus grandes des établissements en matière de numérique, dans le but de développer de nouvelles pratiques pédagogiques, maintenir la cohérence avec le socle numérique défini par l'Éducation nationale.

3° - Le programme d'investissement proposé

Compte tenu des enjeux très importants à couvrir, il est proposé de conduire un programme d'investissement ambitieux, d'un montant total de 12,575 M€, dont une part sera financée par l'individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 1,7 M€, objet de la présente délibération.

La part restante du programme sera financée à travers les opérations récurrentes numérique éducatif, annuellement ouvertes dans le cadre du budget primitif (années 2021 à 2026).

Concernant l'autorisation de programme à individualiser, il est proposé de procéder en 2 temps distincts, avec une 1^{ère} individualisation partielle à hauteur de 1,7 M€ pour couvrir la période 2022-2024. Cette 1^{ère} individualisation permettra de dresser un bilan en 2024 afin d'ajuster les objectifs à soutenir prioritairement jusqu'à la fin du mandat. Elle intègre d'ores et déjà le coût des équipements d'un nouveau collège en 2025 dont la réalisation est certaine.

Le programme d'investissement proposé est le suivant.

a) - Rénover massivement le parc d'ordinateurs

Commencé en 2022, ce chantier concerne la migration de 9 300 postes sous Windows 10 avec remplacement de 4 800 ordinateurs fixes et 400 portables. Il sera terminé en 2023.

Le budget est estimé à 2,135 M€, financés sur l'autorisation de programme individualisée antérieurement (19,7M€ individualisés partiellement par délibérations du Conseil en date du 2 novembre 2015, du 28 janvier 2019 et du 2 septembre 2019).

b) - Maintenir le parc en conditions opérationnelles en maîtrisant les coûts

La rénovation massive du parc ainsi que la fiabilité accrue des matériels permettent de changer de modèle quant au maintien en conditions opérationnelles : allongement du cycle de renouvellement pour certains équipements, remplacement sur panne pour d'autres.

Ce changement de modèle permet de dégager une marge de manœuvre estimée à 1,77 M€ (estimation initiale de 10 M€ pour 2022-2026, ramenée à 8,23 M€), ces crédits pouvant être redéployés sur les nouveaux besoins. Ces 8,23 M€ seront financés sur les opérations récurrentes annuelles (2021 à 2026).

c) - Répondre à la hausse d'effectifs par la construction de nouveaux collèges

Le programme prévoit l'équipement informatique et téléphonique de 2 nouveaux collèges, soit un budget total sur cet axe de 0,543 M€ :

- le collège Gilbert Chabroux (Villeurbanne) équipé en 2022 (0,258 M€ financés sur l'opération récurrente millésimée 2022),
- un nouveau collège à équiper en 2025 (0,285 M€ de dépenses en 2025, financés sur cette autorisation de programme partielle à individualiser).

d) - Développer la mobilité/flexibilité

Il s'agit de déployer une couverture WiFi et des ordinateurs portables en lieu et place d'ordinateurs fixes. La dépense estimée pour ce faire est de 0,02 M€ par collège.

Le programme proposé correspond à un scénario qualitatif, en accompagnement des projets d'établissements, soit une dépense estimée de 0,180 M€ (0,06 M€/an en 2022, 2023 et 2024).

e) - Soutenir les dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins particuliers ou en difficulté

Les dispositifs unités localisés pour l'inclusion scolaire (ULIS), unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A,) section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), classe relais-dispositif Tremplin et accompagnement personnalisé, concernent 72 collèges : 28 des 30 établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+), 44 des 48 collèges hors éducation prioritaire et 2 cités scolaires.

Le programme proposé prévoit de répondre à l'ensemble des besoins, avec un budget de 0,240 M€ (soit 0,08 M€/an en 2022, 2023 et 2024).

f) - Soutenir les projets pédagogiques des établissements

Le programme proposé prévoit d'accompagner les projets des établissements en fournissant les équipements nécessaires à hauteur de 0,180 M€ (entre 0,01 et 0,02 M€/collège, soit 0,06 M€/an en 2022, 2023 et 2024).

g) - Densifier le parc pour accompagner la hausse des effectifs et la transformation des pratiques pédagogiques

Il s'agit de répondre aux besoins d'équipements pour améliorer le ratio nombre d'élèves par équipement, de permettre l'usage du numérique dans toutes les matières, d'accompagner les besoins de mobilité/flexibilité et d'équiper les nouvelles salles créées.

La feuille de route prévoit un budget global de 1,065 M€ de 2022 à 2026 dont :

- 0,815 M€ à financer sur l'autorisation de programme partielle : 0,100 M€ en 2022, 0,355 M€ en 2023 et 0,360 M€ en 2024,
- 0,250 M€ financés sur l'opération récurrente 2022.

Le budget total de ce programme correspond à une dépense d'investissement de 12,575 M€ à réaliser par la Métropole. Il est proposé de procéder à une individualisation partielle d'autorisation de programme de 1,700 M€ pour la période 2022-2025, selon l'échéancier suivant des crédits de paiement :

- 855 000 € en 2023,
- 560 000 € en 2024,
- 285 000 € en 2025.

L'impact de cette opération sur les coûts de fonctionnement (estimé à 0,2 M€) est lié à l'extension des infrastructures et du parc d'équipements qui nécessitera des prestations complémentaires sur la période 2022-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et le financement de l'opération Numérique éducatif - Socle, dans le cadre de la feuille de route du numérique éducatif de la Métropole pour la période 2022-2026.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale Numérique éducatif pour un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P34O9308, répartis selon l'échéancier suivant :

- 855 000 € TTC en 2023,
- 560 000 € TTC en 2024,
- 285 000 € TTC en 2025.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-296559-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
